



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de presse • Lundi 14 novembre 2022

Mobilisons-nous pour l'emploi des personnes en situation de handicap



Sommaire

Introduction.....	4
L'emploi des personnes en situation de handicap.....	8
Rester moins longtemps au chômage.....	9
Avoir plus d'apprentis en situation de handicap	10
Le CDD Tremplin	11
Plus de passages d'un ESAT vers une entreprise classique	12
Lutter contre les idées reçues.....	13
Aider les personnes à trouver un emploi et à le garder	14
Des aides pour les employeurs	15
Les organismes qui aident à recruter des personnes en situation de handicap	17
Les entreprises s'engagent	17
L'AGEFIPH.....	17
Le FIPHFP.....	18
Pôle emploi	18
Cap emploi	18
Mon parcours handicap	19
Des questions et des réponses pour les employeurs	20
Lorsqu'une personne en situation de handicap travaille, est-ce qu'elle fait moins de choses qu'une personne valide ?.....	20
La personne en situation de handicap met plus de temps pour s'intégrer dans le travail ?.....	20

Est-ce qu'il faut faire beaucoup d'aménagements pour embaucher une personne en situation de handicap ?	21
Les travailleurs en situation de handicap sont-ils plus souvent absents du travail ?.....	21
Est-ce que les entreprises doivent surtout recruter des personnes qui ont un handicap moteur ?	22
Faire un dossier pour embaucher une personne en situation de handicap, c'est compliqué ?.....	22
Il n'y a pas beaucoup d'entreprises qui recrutent des personnes en situation de handicap ?.....	23
Il est difficile d'arriver à embaucher 6 personnes en situation de handicap sur 100 employés ?	23
Communiquer pour convaincre les employeurs.....	24
La Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, la SEEPH....	26
Le DuoDay : pour aider à l'embauche des personnes en situation de handicap ..	27
Le DuoDay 2021 en chiffres	28
Si vous voulez plus d'informations	29

Introduction

La **Semaine Européenne**
pour l'Emploi des **Personnes Handicapées**,
s'appelle aussi **SEEPH**.

Elle a lieu chaque année au mois de novembre.

Cette année, la **SEEPH** a lieu du 14 au 18 novembre 2022.

C'est la 26^{ème} fois que la **SEEPH** est organisée.

On dit que c'est la 26^{ème} édition.

La **SEEPH** est faite pour encourager les employeurs
à embaucher des personnes en situation de handicap.

Chaque année, on donne un thème à la **SEEPH**.

Par exemple : « les jeunes handicapés et l'emploi »,
ou « les handicaps invisibles et l'emploi ».

En 2022, le thème retenu pour la **SEEPH** est :

« À quand le plein emploi
pour les personnes en situation de handicap ? ».

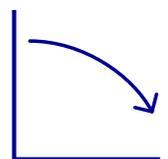
Le **plein emploi** veut dire
que chaque personne a un travail.

Le taux de chômage des personnes
en situation de handicap diminue.

En 2017, c'est-à-dire il y a 5 ans,
1 personne handicapée sur 5 était au chômage.

En 2022, c'est-à-dire maintenant,
1 personne handicapée sur 8 est au chômage.

C'est moins qu'il y a 5 ans.



Mais 1 personne handicapée sur 8 au chômage,
c'est encore beaucoup.

C'est 2 fois plus qu'une personne valide.

Le but du Gouvernement,
c'est que tout le monde trouve un travail :

- les personnes valides,
- les personnes en situation de handicap.



Le Gouvernement agit de plusieurs façons
pour améliorer l'emploi
des personnes en situation de handicap.

Le Gouvernement encourage la **formation** :
depuis 5 ans, il y a 3 fois plus d'apprentis
en situation de handicap.



Le Gouvernement rend les **démarches administratives**
plus simples pour employer
une personne en situation de handicap.

Les employeurs et les travailleurs ont encore trop d'idées reçues
sur les personnes en situation de handicap,
par exemple : ils pensent qu'une personne
en situation de handicap
ne travaille pas bien.

Le DuoDay permet aux personnes
en situation de handicap
de passer une journée
sur le lieu de travail de personnes valides.

Le mot DuoDay est anglais.



Il veut dire : le jour du duo.

Un duo, c'est l'association de 2 personnes.

Le DuoDay réunit une personne valide
et une personne en situation de handicap.

Cette année, le DuoDay se déroule le jeudi 17 novembre 2022.

Le DuoDay aide à changer le regard sur les personnes
en situation de handicap.



Pendant la **Semaine Européenne**
pour l'**Emploi des Personnes Handicapées**,
la **SEEPH**, le Gouvernement encourage
les entreprises à recruter
des personnes en situation de handicap.
C'est ce qu'on appelle une **campagne de sensibilisation**.



Cette campagne de sensibilisation dit
qu'une personne en situation de handicap
a des connaissances et sait travailler.

Toutes les entreprises ont intérêt
à recruter des personnes en situation de handicap :
les grandes entreprises et les petites entreprises.

Il faut regarder ce que la personne
en situation de handicap sait faire.

C'est ce qu'on appelle la compétence.

Il faut regarder la compétence des personnes
avant de voir le handicap.

La nom de la campagne de sensibilisation du Gouvernement,
c'est : **#LesCompétencesDAbord**.



4 ministres ont fait cette campagne de sensibilisation :

Olivier Dussopt

Ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion

Jean-Christophe Combe

Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Carole Granjean

Ministre chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels et déléguée :

- auprès du ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion
- auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Geneviève Darrieussecq

Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

L'emploi des personnes en situation de handicap

Le taux de chômage des personnes en situation de handicap diminue.

En 2017, c'est-à-dire il y a 5 ans,

1 personne handicapée sur 5

était au chômage,

c'est-à-dire plus de 500 000 personnes.

En 2022, c'est-à-dire maintenant,

1 personne handicapée sur 8

est au chômage,

c'est-à-dire environ 460 000 personnes.

C'est moins qu'il y a 5 ans.

Mais 1 personne handicapée sur 8 au chômage,

c'est encore beaucoup.

C'est 2 fois plus qu'une personne valide.

Le but du Gouvernement,

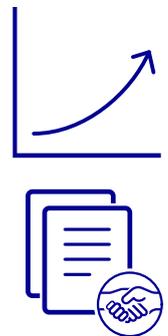
c'est que tout le monde trouve un travail.

C'est ce qu'on appelle le **plein emploi**.

Il faut faire un effort particulier

pour augmenter le nombre de personnes

en situation de handicap qui travaillent.



Rester moins longtemps au chômage

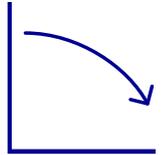
Le nombre de personnes qui ont une reconnaissance de handicap et qui sont au chômage depuis plus d'1 an a baissé. Mais ce nombre reste plus fort pour les personnes en situation de handicap que pour les personnes valides :

- 5 personnes valides sur 10 restent au chômage pendant plus d'1 an.
- 6 personnes en situation de handicap sur 10 restent au chômage pendant plus d'1 an.

Les personnes en situation de handicap restent plus longtemps au chômage que les personnes valides :

- les personnes valides restent en moyenne 2 ans au chômage.
- les personnes en situation de handicap restent en moyenne 2 ans et demi au chômage.

Pour aider les personnes en situation de handicap à trouver un emploi, Pôle emploi et Cap emploi sont maintenant réunis.



Avoir plus d'apprentis en situation de handicap

Les apprentis apprennent un métier en passant une partie du temps à l'école et une autre partie du temps en travaillant.

En 2 ans, le nombre d'apprentis en situation de handicap a beaucoup augmenté :

- il y avait 3 500 apprentis en 2019,
- il y a plus de 9 000 apprentis en 2021.

C'est grâce à l'action du Gouvernement.

Le Gouvernement a décidé que les personnes en situation de handicap pouvaient devenir apprenti sans limite d'âge.

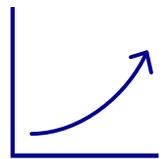
Les employeurs reçoivent 4 000 euros quand ils prennent une personne en situation de handicap comme apprenti.

Il y a une personne qui s'occupe du handicap dans tous les centres de formation d'apprentis ou CFA.

On l'appelle le **référént handicap**.

Il aide à rendre les bâtiments accessibles.

Il aide aussi les professeurs à rendre leurs cours plus lisibles pour les personnes en situation de handicap.



Le CDD Tremplin

Certaines entreprises veulent avoir plus de la moitié de leurs travailleurs en situation de handicap.

On les appelle des **entreprises adaptées** ou **EA**.

Les **entreprises adaptées** aident les personnes en situation de handicap à aller vers des entreprises classiques.

Les **entreprises adaptées** peuvent proposer des contrats à durée déterminée ou CDD à des personnes en situation de handicap.

Ces CDD durent au maximum 2 ans.

Ils aident les personnes en situation de handicap à se former et à apprendre un métier.

Ces CDD s'appellent des **CDD Tremplin**.



Plus de passages d'un ESAT vers une entreprise classique

Il existe 1 500 ESAT ou établissements et services d'aide par le travail.

Les ESAT accompagnent plus de 100 000 personnes en situation de handicap.



Mais chaque année, moins d'1 personne sur 100 quitte l'ESAT pour aller travailler dans une entreprise classique.

Quand une personne en situation de handicap travaille dans une entreprise classique, on dit qu'elle travaille en **milieu ordinaire**.



Depuis 2021, le Gouvernement fait évoluer les droits des personnes en situation de handicap qui sont dans les ESAT.

Les personnes en situation de handicap peuvent :

- se former,
- avoir un diplôme ou un certificat qui dit ce qu'elles savent faire.



Toutes les personnes qui travaillent ont le droit de se former.

Elles ont un compte personnel de formation ou **CPF**.

Le **CPF** est de 500 euros par an pour une personne valide.

Le **CPF** est de 800 euros par an pour une personne en situation de handicap.

Les personnes accompagnées en ESAT peuvent se former avec leur **CPF**.

Lutter contre les idées reçues

Les grandes entreprises ont souvent l'habitude d'embaucher des travailleurs en situation de handicap.

Aujourd'hui, ce sont les entreprises de taille moyenne et les petites entreprises qui créent la moitié des emplois.

Les petites et moyennes entreprises s'appellent aussi des PME.

Les très petites entreprises s'appellent aussi des TPE.



Il faut aider les PME et les TPE pour qu'elles puissent embaucher des personnes en situation de handicap.



C'est l'objectif qui est fixé à l'**AGEFIPH**, l'**Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées**.

Le Gouvernement continue de simplifier les démarches.

Quand une personne a un handicap à vie, elle n'a pas besoin de refaire les démarches pour obtenir la **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé** ou **RQTH**.



Les **Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées** ou **MDPH**, vont mieux travailler avec les organismes qui s'occupent de l'emploi comme :

- Pôle emploi
- les missions locales.

Aider les personnes à trouver un emploi et à le garder

La loi du 2 août 2021 sur la santé au travail prend en compte le handicap.

Le but est que les personnes gardent leur travail, même si elles deviennent handicapées ou si leur handicap s'aggrave.



Les travailleurs handicapés peuvent être aidés par un dispositif qui s'appelle **l'emploi accompagné**.

L'emploi accompagné aide le travailleur et l'entreprise.

Il permet de faire le lien avec des professionnels :



- du secteur médical et social,
- de l'emploi.

Il peut être très utile pour les handicaps invisibles comme :

- des maladies, par exemple le cancer,
- des troubles psychologiques.



Des aides pour les employeurs

Toutes les entreprises doivent dire chaque mois combien de personnes en situation de handicap elles font travailler.



Les entreprises qui ont plus de 20 employés doivent avoir au moins 6 personnes en situation de handicap sur 100 employés. On appelle cela l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap.

Si ce n'est pas le cas, les entreprises versent de l'argent à **l'AGEFIPH**, l'Association de **G**estion du **F**onds pour l'**I**nsertion des **P**ersonnes **H**andicapées.

Les entreprises ont plusieurs solutions pour remplir l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap :

- embaucher des personnes en situation de handicap,
- prendre des personnes en situation de handicap en stage,
- signer un accord qui promet d'embaucher des personnes en situation de handicap dans les 3 années à venir,
- verser de l'argent à **l'AGEFIPH**.



L'AGEFIPH aide les entreprises privées
à embaucher et à faire travailler
des personnes en situation de handicap.

Le **FIPHFP**, **Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées**
dans la **Fonction Publique** aide les administrations
à embaucher et à faire travailler
des personnes en situation de handicap.

D'autres actions sont possibles pour aider
les employeurs à faire travailler
des personnes en situation de handicap, comme :



- des aides pour adapter un poste de travail,
avec du matériel : un fauteuil spécial par exemple ;
- de l'argent pour aider l'employeur
à faire des dépenses importantes
pour adapter un poste de travail ;
- une aide de 4 000 euros
pour embaucher un apprenti en situation de handicap.



Il existe beaucoup d'aides possibles.

Elles sont adaptées :

- à chaque type de handicap
- à chaque situation en entreprise
ou dans les administrations.



Les organismes qui aident à recruter des personnes en situation de handicap

Les entreprises s'engagent

Le Président de la République a créé, en juillet 2018, un regroupement qui s'appelle « Les entreprises s'engagent ».



Ce regroupement montre les actions des entreprises pour rendre la société meilleure, avec plus de solidarité.

Par exemple :

- mieux travailler avec les administrations,
- rendre plus simple l'information,
- rendre plus facile l'accès aux aides.

Vous pouvez consulter le site internet [Les entreprises s'engagent](#)

L'AGEFIPH

L'Association de **G**estion du **F**onds pour l'**I**nsertion des **P**ersonnes **H**andicapées qu'on appelle **L'AGEFIPH** aide les entreprises privées à embaucher et à faire travailler des personnes en situation de handicap.



Vous pouvez consulter le site internet [Agefiph](#)

Le FIPHFP

Le **Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées** dans la **Fonction Publique** qu'on appelle le **FIPHFP**, aide les administrations à embaucher et à faire travailler des personnes en situation de handicap.



Vous pouvez consulter le site internet [FIPHFP](#)

Pôle emploi

Pôle emploi aide les chômeurs à retrouver un emploi.



Vous pouvez consulter le site [Pole emploi](#)

Cap emploi

Cap emploi est rattaché à Pôle emploi. Cap emploi aide les personnes en situation de handicap à trouver ou à retrouver un emploi.



Vous pouvez consulter le site [Cap emploi](#)

Mon parcours handicap

Mon parcours handicap est un site internet qui offre beaucoup de services aux personnes en situation de handicap et à leur famille.

Par exemples, des informations sur :

- les aides et les démarches administratives,
- les études,
- l'emploi.



Pour en savoir plus sur le handicap et l'emploi

vous pouvez consulter :

Le site internet du [ministère du Travail](#)

Le site internet du [ministère des Solidarité, de l'Autonomie et des Personnes handicapées](#)

Des questions et des réponses pour les employeurs

Lorsqu'une personne en situation de handicap travaille, est-ce qu'elle fait moins de choses qu'une personne valide ?



Le médecin indique si une personne peut exercer un métier.

Si le poste de travail est correctement adapté à son handicap, une personne handicapée fait autant de choses dans son travail qu'une personne valide.

La personne en situation de handicap met plus de temps pour s'intégrer dans le travail ?



Le temps de découverte et d'apprentissage du poste de travail est le même pour une personne en situation de handicap et pour une personne valide.

Si le démarrage dans le poste de travail demande plus de temps, l'**AGEFIPH** et le **FIPHFP** propose une aide à l'employeur.

Est-ce qu'il faut faire beaucoup d'aménagements pour embaucher une personne en situation de handicap ?



Dans 8 cas sur 10, il n'y a pas besoin de faire des modifications particulières pour embaucher une personne en situation de handicap.

Quand il faut faire des modifications, elles sont souvent très simples.

Par exemple :

- avoir un écran adapté,
- avoir un fauteuil adapté,
- avoir des horaires un peu différents.

Certaines modifications peuvent être utiles à toutes les personnes qui travaillent dans l'entreprise, même les personnes valides.

Les travailleurs en situation de handicap sont-ils plus souvent absents du travail ?



Non, les personnes en situation de handicap ne sont pas plus souvent malades ou absentes du travail que les personnes valides.

Est-ce que les entreprises doivent surtout recruter des personnes qui ont un handicap moteur ?



La loi oblige les employeurs à avoir
6 employés sur 100 en situation de handicap.

Mais cela ne concerne pas seulement le handicap moteur.
Le handicap moteur n'est pas le handicap le plus nombreux.
8 cas de handicap sur 10 ne sont pas visibles.

L'obligation de recruter des personnes en situation de handicap
s'appelle l'**O**bligation d'**E**mloi
des **T**ravailleurs **H**andicapés ou **OETH**.
Elle concerne tous les handicaps.

Faire un dossier pour embaucher une personne en situation de handicap, c'est compliqué ?



Pôle emploi et les Cap emploi connaissent bien
les documents à remplir pour avoir des aides
à l'embauche des personnes en situation de handicap.

Pôle emploi et les Cap emploi peuvent aider les entreprises
et les administrations pour avoir des aides
de l'**AGEFIPH** et du **FIPHFP**.

Cap emploi aide aussi à garder un employé
qui est en situation de handicap.

Il n'y a pas beaucoup d'entreprises qui recrutent des personnes en situation de handicap ?



C'est faux.

8 entreprises sur 10 emploient au moins 1 personne en situation de handicap.

Il est difficile d'arriver à embaucher 6 personnes en situation de handicap sur 100 employés ?



Il y a beaucoup de solutions pour faire travailler des personnes en situation de handicap.

Par exemple :

- le contrat à durée indéterminé ou CDI,
- le contrat à durée déterminée ou CDD,
- l'apprentissage,
- les stages.

On peut aussi embaucher un travailleur pour peu de temps quand on a beaucoup de travail pendant peu de temps.

C'est ce qu'on appelle **l'intérim**.

L'intérim peut être une première étape avant d'embaucher définitivement une personne en situation de handicap.

Communiquer pour convaincre les employeurs

À l'occasion la **Semaine Européenne**
pour l'**Emploi des Personnes Handicapées**, la **SEEPH**,
le Gouvernement encourage les entreprises à recruter
des personnes en situation de handicap.
C'est ce qu'on appelle une campagne de sensibilisation.



Toutes les entreprises ont intérêt
à recruter des personnes en situation de handicap.

Il faut regarder ce que la personne
en situation de handicap sait faire.

C'est ce qu'on appelle la compétence.

Il faut regarder la compétence des personnes
avant de voir le handicap.

Le nom de la campagne de sensibilisation du Gouvernement,
c'est : #LesCompétencesDAbord.

La phrase qui figure sur les affiches est :

« Le bon profil, c'est d'abord la compétence ».



Différentes affiches représentent des personnes en situation de handicap qui travaillent.

La communication du Gouvernement s'adresse :

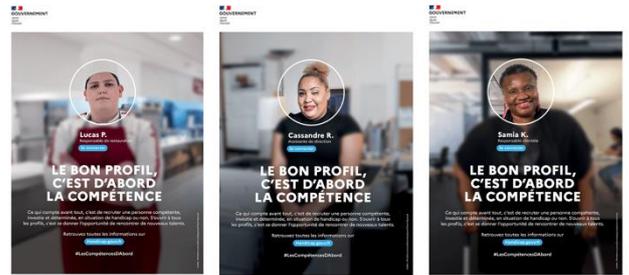
- aux employeurs,
- aux personnes en situation de handicap et aux personnes qui travaillent avec elles.

La communication du Gouvernement se déroule du 14 novembre au 5 décembre 2022.

Elle est visible :

- dans les journaux et les magazines,
- sur les réseaux sociaux comme LinkedIn,
- sur des affiches dans les rues, dans supermarchés et dans les centres commerciaux.

Les associations et les réseaux comme Cap emploi peuvent aussi participer à la communication en utilisant par exemple les affiches et les images pour les réseaux sociaux.



La Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, la SEEPH

La Semaine Européenne
pour l'Emploi des Personnes Handicapées,
qu'on appelle aussi **SEEPH**,
a lieu chaque année au mois de novembre.
Cette année, elle a lieu du 14 au 18 novembre 2022.
C'est la 26^{ème} fois que la **SEEPH** est organisée.
On dit que c'est la 26^{ème} édition.



La **SEEPH** est faite pour encourager les employeurs
à embaucher des personnes en situation de handicap.

Chaque année, on donne un thème à la **SEEPH**.

Par exemple : « les jeunes handicapés et l'emploi »,
ou « les handicaps invisibles et l'emploi ».

En 2022, le thème retenu pour la **SEEPH** est :

« À quand le plein emploi pour les personnes en situation de handicap ? ».

Le **plein emploi** veut dire que chaque personne a un travail.

La SEEPH permet de montrer :

- des actions réussies pour embaucher des personnes en situation de handicap,
- des aides intéressantes ou nouvelles,
- des témoignages de recruteurs et de personnes en situation de handicap qui ont trouvé un travail.



Le DuoDay : pour aider à l'embauche des personnes en situation de handicap

Le DuoDay a été créé en Irlande,
il y a 14 ans.

Le DuoDay réunit une personne valide
une personne en situation de handicap.

Cette année, le DuoDay se déroule le jeudi 17 novembre 2022.

Le DuoDay aide à changer le regard sur les personnes
en situation de handicap.

Le DuoDay est intéressant pour les personnes
en situation de handicap.

C'est l'occasion de découvrir
comment fonctionne une entreprise
ou une administration.

Cela permet de découvrir aussi des métiers.

Le DuoDay est intéressant pour les employeurs.

Il permet de connaître les qualités
des personnes en situation de handicap.

Les employeurs peuvent aussi
voir ce que les personnes en situation de handicap
savent faire.



Chaque année, le DuoDay permet de montrer des témoignages d'employeurs et des témoignages de personnes en situation de handicap qui ont trouvé un emploi grâce au DuoDay des années précédentes.



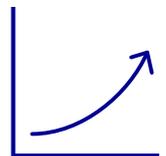
Le DuoDay 2021 en chiffres

En 2021, il y a eu les participations suivantes :

- plus de 9 000 employeurs,
- 17 000 duos formés entre une personne valide et une personne en situation de handicap,
- 17 personnes en situation de handicap sur 100 ont eu une possibilité d'emploi suite au DuoDay.



Le DuoDay 2021 a eu beaucoup plus de réussite que les années précédentes.



En 2022, le DuoDay a lieu le jeudi 17 novembre.

Vous pouvez consulter le site internet duoday.fr

Si vous voulez plus d'informations

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site internet Handicap.gouv.fr

Vous pouvez contacter le ministère délégué chargé des Personnes handicapées :

- par téléphone : 01 40 56 50 92
- par mail : sec.presse.cabph@social.gouv.fr

Crédits photos : Ministères sociaux/Dicom/Sipapress/Stevens Fremont/Tristan Reynaud.



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#) avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon

Nous remercions vivement Joanna, Julie et Tracy de l'ESAT Moskowa (association APTE) pour la relecture et la validation du document.